

# **Règlement jeu « L'ANGUILLE DE MER »**

## **Article 1<sup>er</sup> : Société organisatrice.**

Centre E.Leclerc de Dammarie-lès-Lys dont la raison sociale est DAM'DIS Société par actions simplifiées au capital de 1 097 840,00 Euros.

Immatriculation au RCS de Melun sous le numéro : 451856678 au 544 rue André Ampère Centre commercial CHAMLYS 77190 Dammarie-lès-Lys.

## **Article 2 : Participants.**

Le jeu s'adresse à toute personne physique majeure souhaitant participer au jeu concours « l'anguille de mer » : entre le mercredi 16 septembre 2020 à 9h00 et le samedi 19 septembre à 23h59 dans le centre E. Leclerc de Dammarie-lès-Lys situé au 544 rue Ampère – 77190 Dammarie-lès-Lys.

La participation se fait sur la page Facebook du magasin E. Leclerc de Dammarie-lès-Lys.

## **Article 3 : Mécanique du jeu.**

La participation du jeu se fait entre le mercredi 16 septembre 2020 à 9h00 et le samedi 19 septembre à 23h59.

Le gagnant sera désigné en fonction de sa réponse. Le but étant de deviner la taille du congre. La personne ayant la taille exacte à défaut, celle s'en rapprochant le plus sera désignée gagnante. L'annonce du gagnant se fera le

lundi 21 septembre 2020 à 14h sur la page Facebook du magasin.

Pour valider cette victoire, le gagnant devra se présenter à l'accueil du magasin avec une pièce d'identité ainsi que le message qui lui aura été envoyé pour confirmation de son titre de gagnant, conforme au règlement auprès des organisateurs du jeu muni de sa pièce d'identité.

En cas de non-conformité de non présentation dans les délais impartis, un nouveau gagnant sera désigné le lundi 28 septembre à 14h00. Il devra à son tour se présenter avec sa preuve.

Une seule participation par adresse IP sera acceptée.

L'organisateur du jeu se réserve le droit de poursuivre toute tentative de fraude.

#### **Article 4: Description du lot.**

Le gagnant remporte un appareil 3en1 à crêpe/raclette/plancha. Ce lot n'est ni échangeable, ni remboursable.

#### **Article 5: Remise des lots et communication du nom du gagnant.**

L'annonce du nom du gagnant sera faite le lundi 21 septembre 2020 à 14h00 sur la page Facebook du magasin et par message privé via Messenger.

Pour valider cette victoire, le gagnant devra se présenter à l'accueil du magasin avec une pièce d'identité ainsi que le

message qui lui aura été envoyé pour confirmation de son titre de gagnant, conforme au règlement auprès des organisateurs du jeu muni de sa pièce d'identité.

En cas de second tirage, le gagnant devra se présenter dans la semaine du 28 septembre au 3 octobre 2020.

Si le gagnant ne se présente pas dans la semaine du 21 au 26 septembre 2020 avec la pièce d'identité ainsi que la preuve du message qui lui a été envoyé via Messenger, le lot sera définitivement perdu pour lui et un nouveau gagnant sera annoncé.

### **Article 6 : Modalité des coûts et de l'obligation d'achat.**

**Pour pouvoir participer au jeu, il est obligatoire de participer sur la page Facebook du Magasin E.Leclerc de Dammarie-lès-Lys sur la publication dédiée au jeu « l'anguille de mer » et d'estimer la longueur exacte du congre ou à défaut, d'être le participant s'approchant au plus près de la longueur du congre.**

### **Article 7 : Données personnelles.**

Les informations recueillies pour participer au jeu font l'objet d'un traitement, dont le responsable est **Le centre E. Leclerc de Dammarie-lès-Lys** dont le siège social se situe au **544, rue Ampère 77190 Dammarie-lès-Lys** et le numéro de SIREN est **451856 678**. Les données des participants sont collectées aux fins de la gestion de leur participation au jeu : prise en compte de la participation, détermination des gagnants et acheminement de leurs

lots. Cette collecte est fondée sur l'intérêt légitime **du centre E.Leclerc de Dammarie-lès-Lys.**

Les données sont destinées dans la limite de leurs attributions au centre E.Leclerc de Dammarie-lès-Lys. Les données des participants sont conservées jusqu'à **six mois après la fin du jeu concours.** S'agissant des gagnants, les données sont conservées jusqu'à **trois mois** après la remise des lots. Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez de droits (d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, etc.) sur les données personnelles vous concernant. Pour en savoir plus, vous pouvez visiter le site de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés. Vous pouvez exercer vos droits en contactant **Océanne CHADLI** par courrier accompagné d'une copie de votre pièce d'identité à l'adresse suivante : **Centre E. Leclerc de Dammarie-lès-Lys – Océanne CHADLI – 544 rue Ampère 77190 Dammarie- lès-Lys.**

En cas de réclamation, vous pouvez saisir l'autorité de contrôle, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), située 3 Place de Fontenoy, 75007 Paris. Le jeu est organisé sur la page Facebook du magasin E.Leclerc de Dammarie-lès-Lys. Les données du site Facebook ne nous appartiennent pas.

**LE JEU N'EST NI ORGANISÉ NI PARRAINÉ PAR FACEBOOK.**

**Article 8 : Litige et droit applicable.**

Le jeu est soumis au droit français selon l'interprétation donnée par les juridictions françaises.

**Article 9 : Responsabilité et force majeure.**

Le jeu peut être à tout moment annulé ou suspendu en cas de fraude, notamment informatique ou force majeure: fermeture du magasin, panne des réseaux sociaux et / ou informatiques.